

Maisons-Alfort, le 7 mars 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification des informations concernant la préparation
phytopharmaceutique
BIATHLON**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à une demande de modification des informations concernant deux formulants de la préparation BIATHLON.

L'autorisation de mise sur le marché, n° 2090159, du produit BIATHLON (produit de référence) détenue par BASF AGRO SAS est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019.

La modification demandée est considérée comme mineure et n'entraîne aucune modification des propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques de la formulation.

Les documents administratifs requis, ont été fournis et sont conformes.

L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification des informations concernant la préparation BIATHLON, présentée par BASF AGRO SAS.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : BIATHLON, PMOI